

MANUEL RIU, *L'apport de l'archéologie à l'étude de la formation et de l'expansion de la féodalité catalane.*

Un examen, basé sur l'état actuel de l'archéologie médiévale en Catalogne, des lieux d'habitat fortifiés qui, dans certains cas, ont entraîné l'implantation de la féodalité et, dans d'autres cas, en ont été la conséquence, en faisant tout particulièrement attention aux caractéristiques des différents types de fortifications que l'on a construit du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle en Catalogne, après une analyse détaillée des fouilles archéologiques réalisées ou en cours. On propose les moyens et l'ordre des travaux à réaliser pour compléter cette étude, et l'on commente les apports de la documentation et de la toponymie. On examine, dans l'ordre: les tours primitives et les fortifications en bois et en pierre, les «*sala*» et les «*palatium*», les buttes, les châteaux proprement dits et leur rôle dans la formation des domaines féodaux, et les restaurations en cours des tours et des châteaux. Le travail s'accompagne de 58 notes qui comprennent la bibliographie et les références aux textes utilisées dans l'étude.

RAMON MARTÍ, *L'intégration a «l'alleu féodal» de la Mitre de Gérone des terres jouissant du «régime des hispani». Les cas de Bàscara et d'Ullà, IX^{ème}-XI^{ème} siècles.*

Au cours des IX^{ème} et X^{ème} siècles, le domaine ecclésiastique de la Mitre de Gérone est progressivement élargi par les monarques francs, par la concession de vallées, de «villes» et de «bourgades». En analysant les cas les mieux documentés, ceux de Bàscara et d'Ullà, nous voyons que la seigneurie sur une «ville» accordée à l'évêque des droits juridiques sur son territoire, droits qu'il utilise pour soumettre d'autres unités d'habitat et d'exploitation, telles que les «bourgades» et les terres écobuées au paiement de cens. Au cours de ce processus, on fixe les limites des «villes», en y intégrant les exploitations jouissant du régime d'exemption des *hispani*. Nous avons remarqué, au cours de la première moitié du IX^{ème} siècle, la présence parmi ces *hispani* d'individus clairement islamisés.

Les charges et les droits censaux se multiplient avec l'avènement du féodalisme. Les *hispani* sont soumis, mais à Ullà (1074) ils se différencient encore des autres habitants.

GABRIEL ROURA, *Un diplôme inconnu du roi Othon en faveur de son fidèle Wicfrid (888-898)*.

On conserve le diplôme présenté à l'attention des investigateurs dans les Archives Capitulaires de Gérone. Nous l'avons trouvé au cours des tâches de mise en catalogue des fonds en parchemins.

Le document est original et on ne le cite dans aucun inventaire ni dans aucun recueil de diplômes des rois de France, et surtout dans ceux du roi Othon confectionnés par le professeur Georges Tessier.

Le diplôme est adressé au fidèle Wicfrid, descendant des anciens «hispani», en tout cas par la lignée maternelle. On lui accorde des terres fiscales et il obtient la confirmation d'autres conquises par ses aïeux. Ces biens se trouvent, d'une part, dans le Narbonnais: à Lézignan, à Asran, à Sainte-Candile, à Sigean, etc. C'est dans cette région que se trouvaient ses ascendants maternels, à partir du grand-père Esteve cité dans les capitulaires «*Pro Hispanis*» des Carolingiens, et dans d'autres actes, où il apparaît en tant que «*vicodominus*».

D'autre part, il a des biens qui se trouvaient sur les terres du comté de Gérone, dans le Baix Empordà et le Gironès, où le père de Wicfrid exerçait comme juge de la cour comtale.

Le diplôme ne présente pas de protocole final, c'est à dire de datation chronologique et topographique. Cependant, la caractéristique diplomatique du Christme, entre autres, nous permet de situer, sans aucun doute possible, le diplôme entre 888 et 891, sous la chancellerie de «Eblo», abbé de Saint-Germain-des-Prés.

ANSCARI M. MUNDÓ, *Les manuscrits du «Liber iudiciorum» des «comarques» géronaises.*

L'étude du *Liber iudiciorum* wisigoth est importante à cause de sa relation intime, en tant que précédent et en tant que source, des *Usatges de Barcelona*. Le code féodal catalan par antonomase. On étudie les manuscrits du *Liber* copiés ou en provenance des terres géronaises; il y en a, en tout, cinq conservés, entiers ou fragmentaires, et l'on a entendu parler, de façon plus ou moins importante, de six autres qui, eux, sont perdus. Parmi les premiers, on trouve, à Paris, BN, lat. 4667, écrit à Gérone en 827, un des plus anciens à être conservé actuellement; ainsi que deux fragments en provenance de Ripoll et qui, vu qu'ils sont antérieurs à la fondation du monastère, auraient pu être écrits à Gérone. On étudie l'origine des manuscrits perdus, la valeur qu'on leur accordait, leur contenu et leur texte, quand tout ceci est possible. L'analyse du manuscrit Barcelona, Bibl. de Catalogne, 944, est importante. Il s'agit d'un épitomé du *Liber* fait dans la claire intention d'en moderniser le contenu et de l'adapter à la jurisprudence catalane naissante du XI^{ème} siècle.

FREDERIC UDINA i MARTORELL / ANTONI M.^a UDINA i ABELLÓ, *Considérations sur le noyau originaire des «Usatici Barchinonae».*

On prétend apporter de nouveaux éléments et avancer quelques hypothèses sur les *Usatges* promulgués par Ramon Berenguer I.

Après un bref panorama des théories des différents auteurs intéressés par le sujet: de Ficker à Bonnassie et Bastardas en passant par Valls Taberner et Abadal, en faisant remarquer l'évolution qu'a connue la considération du noyau originaire en moins d'un siècle, on apporte divers arguments en faveur de la possibilité d'un noyau plus important selon ce que pensaient les derniers auteurs à avoir traité ce sujet: la notion de *potestas* et le titre de prince ont des précédents au X^{ème} siècle, appliqués aux comtes, et l'on retrouve les deux notions dans le nombreux *Usatges*.

Certains noms et certaines figures juridiques que l'on trouve dans la documentation de la seconde moitié du XI^{ème} siècle apparaissent dans les *Usatges*. La prolifération de citations de la loi wisigothique au XI^{ème} siècle est, indirectement, un argument en faveur de l'existence d'un noyau important. Enfin, l'existence d'une tradition juridique catalane au XI^{ème} siècle red vraisemblable la promulgation de certains *Usatges* du temps du Vieux Comte.

En conclusion, les auteurs proposent d'ajouter au noyau originaire du Code des *Usatges* indiqué par Bonnassie et Bastardas (num. 4 [2^{ème} partie], 5, 6, 7, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 28), les num. 29, 30, 32, 34, 42, 48, 56, 61, 72, 73, 116 et 123.

THOMAS N. BISSON, *La crise des franchises catalanes (1150-1213)*.

Une des raisons de la réorganisation de l'administration fiscale sous les premiers comtes-rois (1150-1180) fut le chœur de plaintes dirigées contre les châteaux, les vicaires et les baillis par les hommes des villages libres du domaine comtal. Les plaintes se trouvent dans des listes non-datées d'abus allégués et soumis à la cour du comte. On peut décrire ces listes comme des mémoires de violence rurale, mémoires qui indiquent différents types de violences: menaces et intimidation (comme à Terrassa et à Font-Rubi); extorsion (Ribes); des agents ambitieux prétendant être des seigneurs (Caldes de Malavella et Llagostera). Montrant un sens nostalgique de la communauté, les paysans se souvenaient d'un passé meilleur et faisaient appel au comte pour améliorer le présent. Bon nombre de ces communautés retrouvèrent leur liberté, mais certains abus seigneuriaux persistèrent. La paix rétablie (1173-1202) ne réussit pas à extirper les *mals usos* que les comtes-rois et même les paysans avaient admis en tant que coutûmes. Les troubles de la *remença* eurent leur origine dans la crise des franchises au douzième siècle.

REYNA PASTOR, *De la construction et de la consolidation du système féodal castillan-léonais aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles*.

Dans la première partie, on fait quelques réflexions sur les apports que font différents courants historiographiques tels que le courant institutionnaliste, le courant structuraliste et ceux qui partent de différentes interprétations du matérialisme historique en ce qui concerne le féodalisme castillan-léonais.

On reprend par la suite le schéma proposé par Pierre Bonnassie sur la genèse et sur les modalités du régime féodal du Languedoc, de la Catalogne et du Nord-ouest de la Péninsule. A partir d'un accord —aussi bien en ce qui concerne la chronologie qu'en ce qui concerne les concepts— avec son schéma appliqué à la Castille et à Léon, on va avancer d'autres arguments et quelques nuances. On va examiner le processus de seigneurialisation et les changements qui en découlent dans les relations de production et dans les formes de participation à la rente.

On développe une architecture et une chronologie de la seigneurialisation à partir des données apportées par de nombreuses études dignes d'intérêt sur la formation et sur le développement des seigneuries ecclésiastiques, et surtout monacales, études organisées de la même façon à partir de la logique qui découle des documents eux-mêmes.

La chronologie indique que l'étape de la seigneurialisation, située au début des années quarante du XI^{ème} siècle, devient plus intense à la fin de ce siècle et au cours de la première moitié du XII^{ème} siècle. Cela coïncide donc avec la première et avec la seconde étape indiquées par Bonnassie dans sa proposition. Avec la première, celle du XI^{ème} siècle, les relations sociales de base évoluent et la seigneurie juridictionnelle s'installe; avec la seconde, des changements fondamentaux font leur apparition, anarchie politique et sociale, augmentation de la force de la noblesse et développement des institutions vassalo-bénéficiaires. Cela démontre, une

fois de plus, que la seigneurie banale ou juridictionnelle et les relations de production féodales, exprimées par les différentes formes de dépendance des paysans, d'où dérivent les formes spécifiques de la propriété et de la rente féodale, constituent la base fondamentale du système et possèdent une histoire plus longue que les relations feudo-vassaliques. Mais l'on peut voir également que ce *complexe seigneurial* soutient et est soutenu par ces relations.

MIQUEL BARCELÓ, *Vêpres féodaux. La société de Sharq al-Andalus avant la conquête catalane.*

L'étude de la société de *Sharq al-Andalus* s'est faite à partir de textes générés par la conquête catalane, ainsi qu'à partir de l'archéologie, aussi bien spatiale qu'intensive. L'analyse toponymique a joué un rôle également très important dans cette recherche, dont les résultats sont assez concluants. Malgré le fait que sa magnitude est encore imprécise, il est clair que l'immigration des clans berbères est une réalité qui revêt à la fois un caractère de réglage dans la structuration de l'espace social et celui des procès de travail. Les *alqueries* (*karya*) constituent la concrétisation de ces établissements germinatifs d'un ordre social doté d'une grande stabilité. Cet ordre social propre aux tribus et clans, ne permet pas l'existence de «seigneurs de rente» mais accepte par contre les prélèvements fiscaux de l'état musulman. La division administrative constituera l'aboutissement de cet acquiescement à céder une partie des excédents au *sultân*. Justement, ce seul et unique lien avec l'état (*sultân*), implique que lorsque celui-ci fait faillite, les communautés paysannes restent sans défense, démunies de toute capacité d'organiser militairement la résistance contre l'agressivité féodale. La conquête du *Sharq al-Andalus* fût donc, pour les féodaux, une promenade militaire contre une population civile, inermes.

GUILLEM ROSSELLÓ i BORDOY, *Sharq al-Andalus et la recherche archéologique: état de la question.*

Récemment encore, l'archéologie officielle, qui ne s'est occupé que d'appliquer ces techniques à l'étude de la préhistoire et du monde classique, n'acceptait pas l'archéologie en tant que source documentaire sur le Moyen-âge, qu'elle soit islamique ou chrétienne. De plus, l'analyse de la culture matérielle du monde médiéval a presque toujours été réservée aux historiens de l'art. Voilà donc pourquoi essayer de présenter à votre attention une vue d'ensemble de ce qu'a représenté l'archéologie pour l'étude des périodes islamiques de notre pays est une tâche qui se présente sous un aspect difficile, plus décourageante qu'entraînante.

L'analyse des apports de l'archéologie à l'histoire de *Sharq al-Andalus* doit commencer par fixer certains aspects chronologiques marquant le développement de la recherche. Ces limites pourraient être les suivantes: 1924, année de la conférence de Gómez Moreno à l'Université de Barcelone, point de départ de la recherche sur la céramique, et 1962, année du Congrès Archéologique National tenu à Barcelone et où fut repoussée la motion présentée en vue de l'inclusion des sujets ayant trait à l'archéologie des périodes islamiques dans les travaux des Congrès Nationaux. Ces deux dates marquent trois périodes bien définies. Avant 1924, on n'assistait qu'à des essais, des études isolées et des travaux de différents chercheurs qui exploraient le terrain sans méthodologie cohérente. C'est dans les pages du *Museo Español de Antigüedades*, regrettée revue noucentiste et orgueil de notre pays, qu'allaient être publiés ces efforts.

Par la suite, non seulement la direction de Gómez Moreno, mais aussi le travail poursuivi de Torres Balbás et de José Ferrandis Torres constituent une période dorée. La *Crónica arqueológica de la España musulmana*, annexe de la revue *al-*

Andalus, est un témoignage digne de foi de ce qu'a été la recherche à ces moments-là. La publication monographique de E. Lévy-Provençal, *Inscriptions arabes d'Espagne*, en est un complément fondamental.

Les désordres de la guerre civile et la retraite de L. Torres Balbás de la recherche officielle marquent la période pratiquement stérile des années quarante, même si Torres Balbás, retiré de son Alhambra, et en réclusion volontaire dans les murs accueillants de l'*Instituto de Valencia de Don Juan*, a poursuivi, sans se hâter mais sans jamais s'arrêter, son travail de recherches.

A partir de 1962, avec un petit groupe d'archéologues, formés dans les systèmes et par les méthodes de l'archéologie classique, nous avons commencé à remettre en question les concepts, les techniques et les méthodes, en considérant que l'apport hypothétique – en ces temps-là – de l'archéologie à l'historiographie médiévale pouvait présenter un certain intérêt. Parallèlement, en ce qui concerne l'archéologie médiévale chrétienne, un pionnier, qui provenait également de l'archéologie préhistorique, Don Alberto del Castillo Yurrita, à un âge où le chercheur pense plus à des travaux de synthèse qu'à des fouilles sur le terrain, a commencé à explorer le monde inconnu des nécropoles médiévales chrétiennes.

C'est ainsi que d'une manière isolée, en lutte contre l'archéologie officiellement établie, sans argent et pratiquement basé sur l'enthousiasme – pour les uns celui de la jeunesse, et pour le Dr. Castillo, celui de son obstination passionnée pour l'histoire –, nous avons tracé les premiers sillons de ce qui est aujourd'hui une réalité. La première génération de chercheurs que l'on pouvait compter sur les doigts d'une seule main a cédé la place au groupe nombreux qui, en 1982 à Tolède, en 1983 à Balaguer, aujourd'hui à Gérone et dans quelques mois à Huesca, ont complètement transformé le monde de la science appliquée à l'époque islamique d'Al-Andalus.

ÀNGEL POVEDA, *Quelques hypothèses sur l'économie agraire du juz' de Jijnū-Bytra à Mayūrqa, selon la toponymie arabe et berbère.*

L'analyse de la toponymie de ce *juz'* a dissipé certaines particularités en ce qui concerne l'ensemble toponymique des *ajzā'* de *Mayūrqa*.

La terre cultivée à *Jijnū-Bytra* représente 61 %, proportion qui dépasse de cent pour cent la moyenne calculée pour toute l'île. Les «rafals» sont plus abondants que les «alqueries» et un peu plus grands que la moyenne. 27,17 % des toponymes sont en *beni* et on a trouvé six segments tribaux berbères installés sur ces terres dont deux paires qualifiées par les termes *makhzan* et *ra'iyya*. *Bytra* est le nom d'une des deux tribus auxquelles appartenaient les habitants de Kawkaw (actuellement Gao) et l'éthymologie de *Jijnū* se rapporte au noir (*sūdān*). On a également découvert quatre établissements d'émigrants en provenance de la Marche Supérieure.

On peut conclure, de la documentation catalane, que dans ce *juz'*, les terres d'irrigation n'étaient pas trop étendues et que ce n'était pas la zone de l'île où l'on cultivait le plus de blé. Mais si l'on tient compte de l'importance que les auteurs arabes qui écrivent sur *Mayūrqa* accordent à l'élevage et surtout à l'élevage des chevaux et des mules, et qu'il s'agissait d'une richesse de type tribal, on peut avancer l'hypothèse que l'économie agricole de *Jijnū-Bytra* était structurée à partir de la culture de céréales et à partir de l'élevage.

Pour finir, il ne semble pas y avoir de différence, à *Jijnū-Bytra*, entre «rafals» et «alqueries» à cause des différentes formes d'occupation sociale de l'espace productif, et c'est ainsi qu'il faut interpréter l'existence de 24,36 % de «rafals» de clans. De plus, sept des neuf toponymes tribaux sont aussi des «rafals».

ANTONI VIRGILI, *Conquête, colonisation et féodalisation de Tortosa (XII^{ème} siècle), selon le Cartulaire de la Cathédrale.*

La conquête féodale de *Tartūsha*, après la capitulation de la Suda le 30 décembre 1148, fut la première entreprise coloniale de la noblesse catalane et joutit, d'ailleurs, de l'appui militaire des génois et des templiers, ainsi que de l'appui «spirituel» de la Curie Pontificale. Il s'agissait d'une expérience innovatrice, dont le caractère provisoire se reflète dans les problèmes entraînés par le partage de la ville et du territoire.

La colonisation prit un caractère différent selon les zones. Rapide sur les deux rives de l'Ebre, elle fut extrêmement lente dans les zones de montagne. La conquête eut surtout deux conséquences; d'abord, le processus de démembrement de la société indigène à cause d'une répression systématique sur les personnes et la déprédation des biens meubles et immeubles; d'autre part, sur l'ensemble du territoire occupé se reproduisent les relations de production propres aux conquérants féodaux, ainsi que le montrent, au cours du XII^{ème} siècle, l'établissement de seigneureries, les impositions seigneuriales sur les paysans –selon la rente et les juridictions–, etc. Cependant, une certaine historiographie a considéré, de façon pittoresque, que le territoire de l'Ebre a jouti, à partir de la conquête, d'un régime démocratique.

ANTONI FURIÓ / FERRAN GARCIA, *Difficultés agraires au cours de la formation et de la consolidation du féodalisme dans le Pays Valencien.*

On a récemment montré, à partir de points de vue «périphériques», l'insuffisance explicative du féodalisme classique, traditionnellement réduit à l'épicentre européen, et on a proposé un élargissement géographique recouvrant également la Méditerranée. La dilatation chronologique du système et l'inclusion de ce que l'on appelle «féodalismes d'importation» ou «coloniaux», apparus dans le bassin méditerranéen à partir de l'expansion chrétienne du XIII^{ème} siècle, représenterait un deuxième pas; dans le cas catalan, cela se traduit par les ressemblances existant dans les modèles de repeuplement baléare, valencien et murcien. Dans ces territoires de conquête, l'implantation d'un nouvel ordre politique et social, de type féodal, n'a pas été une simple transposition du système déjà existant dans les pays d'origine, mais l'organisation musulmane antérieure y a été bien représentée. Le repeuplement chrétien, cependant, allait avoir des répercussions sur le paysage agraire, sur les formes d'habitat et sur la structure agraire des classes.

Dans le pays valencien, la petite exploitation paysanne, quels que soient le cadre juridique et la forme de propriété qui la concernent (tenure emphytéosique ou petite propriété) est hégémonique tout au long du Moyen-âge. Caractérisée par sa taille dérisoire et par la fragmentation et par la dispersion des parcelles, la petite exploitation a été incapable de subvenir aux besoins de la famille paysanne, tenaillée par les dettes et érodée sans arrêt par les partages incessants du patrimoine.

L'incapacité structurale à bâtir un réseau commercial libre d'ingérences étrangères, et la faiblesse de la bourgeoisie valencienne se traduisent par une dépendance économique du royaume, dans certains secteurs vitaux et, en ce qui concerne l'économie agraire, cela empêche la diffusion de formes alternatives de direction et d'exploitation de la terre. Contrairement à d'autres zones plus développées, où se dessinaient des voies d'accès au capitalisme, dans le Pays Valencien, le féodalisme se redéfinissait avec la monarchie absolue.

ENRIC GUINOT i RODRÍGUEZ, *Origine et évolution de la féodalité dans le Maestrat de Castelló (XIII-XV siècles)*.

Dans cette communication, on expose et on analyse le modèle de féodalité qui s'est concrétisé après la conquête catalane dans le nord du Pays Valencien, dans les terres du Maestrat de Castelló, ainsi que son évolution au cours des siècles médiévaux. Dans une première partie, à partir de l'étude des chartes de population surtout, on a identifié la manière dont se sont établies les relations de production après la conquête chrétienne, et à quel niveau s'est concrétisé la rente féodale et le fonctionnement des seigneuries, ainsi que leur évolution au cours du XIII^{ème} siècle, dans un processus de consolidation et de plus forte organisation du mécanisme de fonctionnement du modèle féodal, au cours d'une étape de croissance globale des moyens de production et d'une conflictivité particulière.

Dans la seconde partie on expose comment le système a continué à croître au cours du XIV^{ème} siècle, démographiquement et économiquement, comment résidait en cela la cohérence de la reproduction du dit système féodal et comment, à cause des conditions de repeuplement, assez favorables aux paysans, se produisit dans cette zone une augmentation de la pression seigneuriale qui conduisit à la révolte anti-seigneuriale de l'*Unió*.

Tout ceci, dans une conjoncture défavorable à la rente seigneuriale telle que la période de la guerre avec la Castille, conduisit à la crise de fonctionnement et de reproduction de la féodalité dans ce «comarca» du Maestrat, à partir de la fin du XIV^{ème} siècle et pendant le XV^{ème} siècle.

JAUME PORTELLA i COMAS, *La colonisation féodale de Majorque: les premiers établissements de l'«alqueria» Deià (1239-1245)*.

La conquête catalane de Mayūrqa élimine totalement la société arabomusulmane et facilite l'implantation d'une nouvelle formation sociale qui reproduira, avec certains traits caractéristiques, le modèle du féodalisme catalan. Il est évident que le pouvoir monarchique y domine à partir de la conquête et qu'il continue à s'étendre au cours du XIII^{ème} siècle et au début du XIV^{ème}, mais dans les régions du domaine royal ainsi que dans les régions des grands, s'organise une pyramide de domination des paysans par le biais d'établissements et de sous-établissements, bien tenus dans un cadre seigneurial de type féodal. Aussi l'étude du repeuplement du hameau (*alqueria*) Deià, assigné au comte Nunó Sanç au cours du *Repartiment* (partage), remet-elle radicalement en cause la soi-disant exceptionnalité de la société médiévale de Majorque —démocratique et libre, non féodale et basée sur l'échange mercantile—, car elle nous fait découvrir le processus de formation d'un féodalisme colonial.

RICARD SOTO, *Quelques cas de gestion «coloniale» féodale à Majorque au XIII^{ème} siècle*.

Cette communication prétend anticiper, au moyen de quatre exemples familiaux représentatifs (les Llull, les Picany, les Bennàsser et les Espanyol) comment a eu lieu la colonisation de Majorque après la conquête de 1230. Il s'agit d'un repeuplement postérieur au grand *Repartiment* (partage) féodal, qui, souvent, fait immédiatement suite à la conquête, et qui est donc beaucoup plus massif, plus laborieux et plus définitif; dit d'une autre façon, il s'agit de voir qui sont en réalité les habitants de l'île, vu que les lots de terre distribués au cours du *Repartiment* aux grands et aux chevaliers devaient être labourés par ces habitants, de quelle façon ils sont établis, et le processus de différenciation sociale pouvant s'établir entre eux.

Les quatre familles sélectionnées, étudiées surtout grâce aux riches sources de l'*Escrivania de Cartes Reials* des Archives du Royaume de Majorque, représentent le niveau social ayant le plus profité de la conquête et du repeuplement, et elles sont devenues les vrais gérants et les vrais administrateurs de ce processus, dans lequel ils ont introduit un dynamisme économique puissant et la volonté de changement agraire, en plantant de la vigne et des oliviers partout, par exemple. En agissant sur le groupe familial, et indistinctement, dans la Cité ou à l'extérieur, ils acquièrent et accumulent un patrimoine en préférant plutôt l'accès direct à la terre que le titre de propriété, ce qui leur permet de sous-établir des colons à cens; tout ceci se combine avec une participation aux activités commerciales et financières. L'achat de droits royaux leur permet de participer à l'«administration» publique naissante du nouveau royaume majorquin aux différents niveaux.

ANGEL RODRÍGUEZ, *Conquête et féodalisation. Les cas de Pollence.*

Le territoire de Pollence, au nord-ouest de l'île de Majorque, a été la partie la plus significative des possessions que l'Ordre du Temple a reçu en récompense du repartiment comme conséquence du conquête de l'île en 1230; et encore il serait agrandi.

A partir de l'analyse d'un registre du Temple à la zone de Pollence, situé chronologiquement entre 1298 et 1304, on a pu préciser le procès de fragmentation du territoire en petites parcelles. La construction simultanée de relations sociales de dépendance configure une pyramide sociale de domination, où chaque niveau est attaché au immédiat supérieur par obligations différentes, étant tout basé au contracte d'emphytéose. On a précisé jusqu'à six niveaux différents à partir du Temple comme le premier niveau, avec de domination directe, tout en passant par des niveaux intermédiaires et finissant dans le colon, qui donne l'excédant à partager successivement aux autres niveaux. Il s'agit d'un système dynamique, modifié presque quotidiennement aussi par la création des neufs niveaux, comme par la substitution aux niveaux intermédiaires. Il est contrôlé finalement par le détenteur de la domination directe, le Temple.

La nouvelle société a généré un nouveau paysage agraire, comme on peut observer 70 ans après la conquête. On peut comprover la disparition des cultures traditionnelles, le nouveau rôle du blé et la présence des vignards à la dixième partie des parcelles dans une nouvelle orientation économique. Les anciennes unités d'exploitation ont été fragmentés jusqu'à une extrême petitesse. L'habitat, auparavant dispersé, est concentré à une autre endroit, loin de la *Pollentia* romaine et avec un contrôle plus directe du Temple. Ce nucle urbain s'épand dans ces moments. Il faut remarquer la monétisation de la rente de la terre, la progressive affirmation de la monnaie royale majorquine et la faiblesse des rentes du colon, une fois l'excédant a été extrait.

AURÈLIA JENÉ, *La conquête de Manūrqa en février 1287.*

Les registres de la Chancellerie des Archives de la Couronne d'Aragon contiennent des renseignements de très grande valeur sur la conquête de Manūrqa, dernière étape de l'expansion catalane dans al-Andalus. Alphonse II se heurta à de grandes difficultés, aussi bien pour la perception de ressources pour le financement de l'expédition que pour la formation d'une armée. La campagne militaire fut brève, et la défaite totale des andalous les força à signer un traité de capitulation selon lequel tous les biens et pratiquement tous les habitants de l'île passaient aux mains du roi. A part quelques petits groupes qui purent partir contre le paiement d'une rançon ou qui y restèrent comme colons, l'immense majorité des andalous furent vendus comme esclaves, et leurs biens furent distribués. La distribution des terres et des maisons fut très peu systématique, mettant en évidence la difficulté pour mener à bien le repeuplement de l'île. Les biens meubles furent littéralement pillés. Enfin, une série de dispositions légales et de nominations assurèrent le nouvel ordre féodal.

JOSEP M. PONS i GURI, *Entre l'emphytéose et le féodalisme.*

Avec l'introduction du Droit Commun européen qui a eu lieu en Catalogne à partir du dernier quart du XII^{ème} siècle, le droit féodal lombard –qui a étendu la jussion de l'empereur Frédéric– fait son apparition et va s'adapter à nos propres usages féodaux. Les sièges par héritage avec réserve du domaine direct se sont maintenus au haut Moyen-âge grâce aux *stabilitiones* créés par les *cartas praecariae* (identiques aux *praecariae epistolae* de la loi gothique) que l'on appelle quelquefois *impetrationes* et qui continueront à être le titre le plus courant de possession des sols. Mais on n'utilisera pas le mot *emphytéose* dans les instruments avant la fin du XIII^{ème} siècle ou le début du XIV^{ème}, même si on le trouve dans des textes cultes tels que constitutions, collections consuetudinaires et résolutions judiciaires, sous l'influence du droit romain. Les interférences entre ce dernier et le droit féodal appliquent tantôt à l'un, tantôt à l'autre des solutions en provenance de l'autre et les rédacteurs de traités du bas Moyen-âge eux-mêmes ne parviennent pas à établir une séparation parfaite, ce que l'on retrouve dans les *repertoria* juridique de la Vieille Catalogne, et surtout dans les géronais formés au XIV^{ème} siècle et refondus au XV^{ème}.

ANTONI L. SANZ, *La prévôté d'Aro de la Cathédrale de Gérone, 1180-1343.*

Les prévôtés de la cathédrale de Gérone se constituent au cours de la seconde moitié du XII^{ème} siècle, afin de faciliter l'administration des terres et le contrôle des hommes qui les travaillent. Dans la prévôté d'Aro –un domaine seigneurial relativement uniforme et compact– les agissements seigneuriaux des chanoines-prévôts finissent par entraîner l'asservissement progressif des tenures paysannes à partir de la seconde moitié du XIII^{ème} siècle. Les *capbreus* (censiers) des années immédiatement antérieures à la Peste Noire montrent, d'autre part, l'existence de différences considérables dans la situation sociale et économique des paysans de la vallée: les *remences* (serfs de la glèbe), tout particulièrement, possédaient les plus grandes exploitations et jouissaient de l'usage des sous-établissements. Cependant, les exploitations paysannes –*remences* ou pas– voyaient s'amonceler sur elles toutes sortes d'impositions et de services arbitraires, conséquences de la réaction féodale.

PAUL FREEDMAN, *La condition sociale des paysans catalans au XIII^{ème} siècle.*

A l'époque de la formation de la Catalogne, les paysans étaient libres d'obligations serviles, mais les bouleversements politiques et économiques du XI^{ème} siècle ont permis aux nobles d'opprimer leurs paysans. Ce processus de seigneurialisation devint encore plus sévère au XIII^{ème} siècle. Ce fut précisément à cette époque-là que l'on reconnut pour la première fois une distinction *de facto* entre la forme d'exploitation de la Vieille Catalogne et de la Nouvelle.

La législation et les juristes ont défini pour la première fois au XIII^{ème} siècle les paysans de *remença* (serfs de la glèbe). L'incapacité de certains paysans à laisser la terre fut d'une importance particulière. Les *mals usos* et le droit du seigneur à maltraiter les paysans ont été définis au cours de la même période, bien qu'ils devinssent plus importants par la suite.

Les changements de pensée légale apparaissent dans les conditions sociales et économiques de l'époque et on peut les reconstruire à partir des documents en provenance des archives catalanes. En ce sens, les lettres de délivrance personnelle, les reconnaissances de dépendance et les lettres de rachat sont particulièrement intéressantes. Ces types de témoignages deviennent plus nombreux vers l'an 1200 plus ou moins.

Ainsi donc, au XIII^{ème} siècle, la condition servile s'est définie et s'est appliquée en même temps en Catalogne, et cela devait avoir une influence à la longue sur la liberté et sur la situation économique des paysans catalans jusqu'à la guerre des *remences*, à la fin du XV^{ème} siècle.

JOSEP M.^a SALRACH / JOAN PAU RUBIÉS, *De la mentalité et de l'idéologie du bloc de pouvoir féodal au travers de l'historiographie médiévale jusqu'aux quatre grandes chroniques.*

Cette communication veut être une introduction à l'étude de la subjectivité dans l'histoire à partir de la documentation historiographique catalane. On part donc d'une synthèse des précédents du haut Moyen-âge ("cronicons", *Gesta Comitum*) pour en arriver par la suite aux deux influences qui vont se rejoindre dans le genre des chroniques: l'historiographie érudite ecclésiastique et l'épique chevaleresque. Avant d'entrer dans une caractérisation des chroniques, on a établi des réflexions méthodologiques pour centrer les critères permettant d'opérer sur un terrain aussi difficile que celui des mentalités. Enfin, on a recherché les traits les plus importants de chaque grande chronique (Jaume I, Bernat Desclot, Ramon Muntaner et Pere el Cerimoniós) ainsi que les éléments communs qui leur donnent une unité du point de vue idéologique: religion, monarchie, ordre social féodal et sentiment national.

JAUME SOBREQÜÉS i CALLICÓ / GASPAR FELIU i MONTFORT, *Maintien dans les «comarques» géronaises du régime seigneurial d'origine médiévale à l'Époque Moderne.*

Cette communication a pour objet de présenter un témoignage sur la continuité et sur la volonté de continuité du régime seigneurial au cours de l'époque moderne.

Il s'agit d'un livre de notes, conservé à l'Institut Municipal d'Histoire de Barcelone, qui appartenait probablement à une dynastie de notaires géronais déplacée par la suite à Barcelone, où le livre a été recopié au XVIII^{ème} siècle, pas avant 1746.

Parmi les différentes parties non reliées entre elles du livre, nous avons surtout été intéressés par celles qui font référence à l'explicitation des termes et des institutions seigneuriales, que l'auteur explique en se basant sur la jurisprudence médiévale ou sur l'examen des documents notariaux. De manière assez désordonnée, on trouve des notes sur les droits du château du domaine, le maintien partiel des *mals usos*, la législation pour éviter la fraude dans le paiement des dîmes, les taxes que représentaient les différentes exactions ainsi que la casuistique complexe de la légitime, des lods et des «foriscapis». Le vademécum fait également attention aux mesures et à leurs équivalences, mais cette partie n'a pas attiré autant notre attention.

En conclusion, les problèmes qui occupaient le notaire géronais du XVI^{ème} siècle préoccupaient encore son descendant barcelonais du XVIII^{ème} siècle, et leur origine était clairement médiévale.